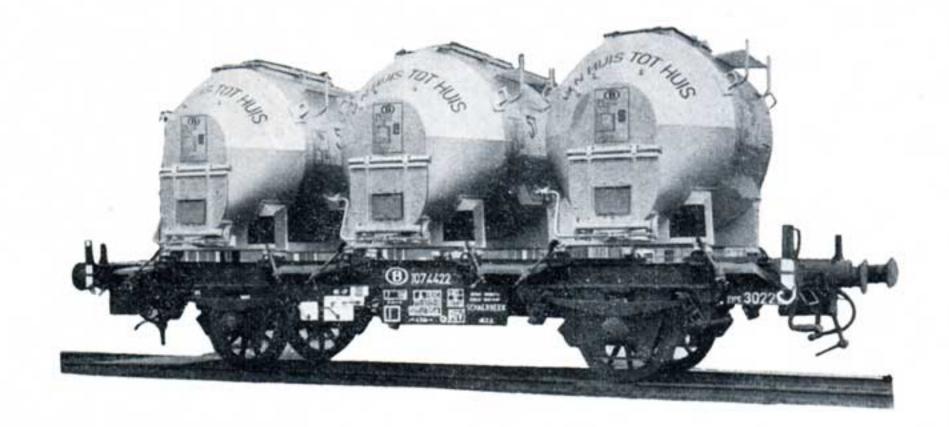
## Le transport des produits pulvérulents et granuleux



Nous avons déjà présenté à nos lecteurs quelques qualités techniques et économiques du nouveau container à pulvérulents et granuleux de 5 tonnes de capacité.

Cet engin convient tout particulièrement pour les transports en vrac entre expéditeurs et destinataires qui ne sont pas raccordés aux installations du chemin de fer.

En effet, ces containers passent aisément de wagon sur camion et vice versa et peuvent donc être pris et remis à domicile. A l'étranger également, certains réseaux ferroviaires en assurent le camionnage.

Les représentants commerciaux de la S.N.C.B. sont à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, tant en ce qui concerne vos transports à l'intérieur du pays qu'à destination de l'étranger.

## participation à la création d'une société belge de transport frigorifique transfribel

La consommation des produits surgelés commence à se répandre dans nos régions, bien qu'étant loin d'avoir déjà atteint la même ampleur qu'aux Etat-Unis.

Les travaux d'installation des usines et d'organisation du circuit de distribution sont néanmoins fort avancés et l'on achève, notamment, l'équipement à Zeebrugge d'un nouvel entrepôt frigorifique de 20.000 m³, spécialement destiné au trafic de poisson.

De l'avis général, l'usage des produits surgelés va prendre, à bref délai, une grande extension en Europe Occidentale, créant un besoin de transports.

Il s'agit de transports spéciaux puisqu'il faut atteindre et maintenir une température de l'ordre de —20° ou —25°, ce qui exige des véhicules frigorifiques (à machinerie),

Le chemin de fer sera compétitif aux grandes distances. Interfrigo — Société Coopératvie filiale des réseaux ferroviaires de l'Europe Occidentale —

a étudié la question d'une façon approfondie et a entrepris l'équipement d'une dizaine de wagons dès 1963.

Par contre, la route fera valoir ses avantages particuliers aux faibles distances et même aux distances plus longues lorsque les établissements à desservir ne sont pas bien situés par rapport au chemin de fer.

C'est pour intégrer les avantages des deux modes de transport que la S.N.C.B. a tenu à participer, avec des partenaires choisis, à la création d'une société belge qui s'équipera pour le transport frigorifique par route. Cette société aura ainsi la possibilité d'offrir à la clientèle un service complet, rail ou route.

Les organismes suivants ont présidé à la naissance de « Transfribel »: la S.N.C.B., la Société Coopérative « Interfrigo », la Régie des services Frigorifiques de l'Etat belge, la S.A. Belgo-Anglaise des Ferry-Boats, la S.A. Edmond Depaire, la S.A. Entrepôts Frigorifiques de Bâle.